

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	MASTER DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	JUSTICE PROCES ET PROCEDURES					
Parcours :	CARRIERES JUDICIAIRES					
Volume horaire étudiant :	382 à 451h	60 à 90h	h	h	h	472h à 511h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

sous réserves des votes des conseils centraux de l'UB

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Maître de conférences – Bureau ☎ 03.80.39.	Nbia MEZERAÏ – bureau R06 ☎ 03.80.39.54.17 Nbia.mezeraï@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit privé et même du droit public, La mention permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances principalement en droit privé, droit communautaire et international, grâce à la maîtrise des notions et logiques de ces matières, et grâce à l'étude de leur environnement et de leurs enjeux. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie chaque année la pertinence des objectifs.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'année de M1 a pour objet d'assurer un enseignement fondamental aux étudiants qui se destinent aux professions judiciaires et parajudiciaires.

A l'issue du Master 1 les étudiants peuvent :

- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur judiciaire ou para judiciaire
- se former à la recherche en M2 Protection des droits fondamentaux et des libertés ou se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 à orientation professionnelle. Les parcours de M2 à orientation professionnelle ouverts aux étudiants du M1 carrières judiciaires sont nombreux et divers dans le cadre des filières de l'UFR droit, sciences économique et politique (DSEP) de Dijon et d'autres universités.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation renvoient aux compétences acquises à l'issue des parcours de Master 2 de la mention, en M2 protection des droits fondamentaux et des libertés, en M2 droit processuel, ou dans le cadre d'autres M2 relevant d'autres mentions

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Maîtriser les outils fondamentaux pour l'accès aux professions du secteur juridique, judiciaire ou para judiciaire
- Développer les facultés d'analyse et de synthèse
- Identifier la documentation nécessaire à la recherche
- Acquérir des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Les étudiants titulaires d'une licence DROIT de l'université de Bourgogne.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Les titulaires d'une autre licence ou de tout autre titre reconnu équivalent : les étudiants devront déposer leur demande qui sera traitée par une commission de validation d'acquis.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de M1 carrières judiciaires est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE :

- 1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE connaissances additionnelles
- 1 UE compétences transverses et professionnalisation
- 1 UE option

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (2 choix)	Droit processuel	33	15	48			3	1	4
	Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux	33	15	48			3	1	4
	Procédure pénale approfondie	33	15	48			3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Matière non choisie dans l'UE1	33		33			3		3
	Droit international privé 1	33		33			3		3
TOTAL UE 2		66		66	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles (1 choix)	Garanties constitutionnelles des droits fondamentaux	33		33			2		2
	Droit commercial 1 : financement des entreprises	33		33			2		2
TOTAL UE 3		33		33	4		2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses et Professionnalisation (1 choix)	Langue		15	15				2	2
	Culture générale : Histoire des idées politiques	25		25			2		2
	Stage 2 semaines							2	2
TOTAL UE 4		0 ou 25	0 ou 15	15 ou 25	4		2	2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (1 choix)	Droit européen des affaires	33		33			2		2
	comptabilité	30		30			2		2
TOTAL UE 5		30 ou 33		30 ou 33	4		2		2

TOTAL S1		195 à 223	30 à 45	240 à 253	30				20
-----------------	--	------------------	----------------	------------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (2 choix – Les choix du S2 sont conditionnés par ceux du S1)	Procédures civiles d'exécution	33	15	48			3	1	4
	Droit civil 2 : Les successions	33	15	48			3	1	4
	Droit pénal spécial	33	15	48					
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Matières non choisie dans l'UE1	33		33			3		3
	Droit international privé 2	33		33			3		3
TOTAL UE 2		66		66	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles (1 choix)	La protection des droits de l'homme au sein des Nations Unies et de l'Union européenne	30		30			2		2
	Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	33		33			2		2
TOTAL UE 3		30/33		30/33	4		2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses Et Professionnalisation (1 choix)	Langue		15	15				2	2
	Initiation à la recherche : Droit constitutionnel comparé	30		30				2	2
	Note de synthèse							2	2
	Stage 2 semaines							2	2
TOTAL UE 4		0 ou 30	0 ou 15	0/15/30	4			2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (1choix)	Théorie de l'Etat	33		33			2		2
	Protection sociale	30		30			2		2
	Histoire du droit privé : la famille	25		25			2		2
TOTAL UE 5		25 à 33		25 à 33	4		2		2
TOTAL S2		187 à 228	30 à 45	232 à 258	30				20

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● **Régime général :**

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

● **Régimes spéciaux:**

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. **Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens.** L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficiaire de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus-Socrates

Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus-Socrates doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).